



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1773

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Elargissement et requalification de la rue Jean-Claude Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1773**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Elargissement et requalification de la rue Jean-Claude Martin - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements une opération intitulée "aménagement des voies de desserte suite à permis de construire". L'élargissement et la requalification de la rue Jean-Claude Martin à Craponne sur des terrains cédés à titre gratuit dans le cadre du permis de construire n° 69-069-07-00015 s'inscrit dans cette programmation.

Cet élargissement concerne la section de la rue Jean-Claude Martin, situé entre la rue Bergeron et la rue Vallas à Craponne, en parallèle à la rue Centrale.

La rue Jean-Claude Martin est une voie de desserte inter-quartiers desservant, d'une part, un habitat collectif et, d'autre part, un habitat pavillonnaire.

Cette voie est dépourvue de trottoirs sur la grande majorité de son linéaire.

Le projet a pour objectifs de :

- sécuriser les cheminements piétonniers de part et d'autre de la rue,
- faciliter les accès des riverains,
- organiser le stationnement par la création de poches dédiées.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 71 700 € (ratio estimatif du budget alloué à l'accessibilité), notamment par la création ou mise en conformité de deux traversées piétonnes, la création de 32 mètres de cheminement piéton.

Le coût du projet est estimé à 200 000 € TTC et les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2011.

Compte tenu du montant des travaux, il est proposé d'utiliser les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie et la direction de l'eau.

Il est proposé au conseil de Communauté d'individualiser l'autorisation de programme globale pour un montant total de 200 000 € TTC dans le cadre de l'élargissement et la requalification de la rue Jean-Claude Martin à Craponne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le 2° - du DELIBERE, il convient de lire :

"sur l'opération n° 2289"

au lieu de :

"sur l'opération n° à créer" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve l'élargissement et la requalification de la rue Jean-Claude Martin à Craponne.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 2289 pour un montant total de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, répartie selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.